

COMITÉ PARITAIRE DE GESTION INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR 2026

18 MARS 2026



ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES POUR 2026

- Pour mémoire, l'annexe 5 du PLFSS prévoyait une augmentation de la part de financement portée par les complémentaires santé à l'hôpital pour 400 M€ en contrepartie d'aménagements du périmètre du contrat responsable
- Les mesures relatives au financement de l'hôpital sont dorénavant connues
- Les aménagements du contrat responsables ne le sont pas ; pour rappel 2 pistes ont notamment été évoquées depuis septembre 2024 lors de débats au parlement :
 - Une limitation du remboursement des lunettes à une paire tous les 3 ans (actuellement le remboursement est limité à une paire tous les 2 ans pour les + de 16 ans sauf changement de correction)
 - L'interdiction de rembourser la médecine douce dans le cadre d'un contrat responsable

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES POUR 2026

Le transfert de charges pour le financement de l'hôpital devrait être le suivant :

- Au 1^{er} mars 2026 (décret publié le 28 février) :
 - Hausse du forfait journalier de 20€ à 23€ (15€ à 17€ en psychiatrie)
 - Hausse du forfait patient urgence de 19,61€ à 23€ (de 8,49€ à 9,96€ si forfait minoré)
- Au 1^{er} avril 2026 (en attente du décret) :
 - Hausse de la participation des assurés sur les actes techniques supérieurs à 120€ de 24€ à 32€

Pour le RPC :

- Ces hausses sont prises en charge dans le cadre des contrats responsables
- Elles représentent une hausse des prestations en année pleine de :
 - 0,3% pour le régime des actifs
 - 0,9% pour le régime des anciens salariés